

QUESTION ORALE DE M. FRÉDÉRIC À M. HENRY, MINISTRE DU CLIMAT, DE L'ÉNERGIE ET DE LA MOBILITÉ, SUR « LE RÉTABLISSEMENT DU RÉSEAU DE DISTRIBUTION DE GAZ DANS LES RÉGIONS SINISTRÉES SUITE AUX INONDATIONS »

QUESTION ORALE DE M. FRÉDÉRIC À M. HENRY, MINISTRE DU CLIMAT, DE L'ÉNERGIE ET DE LA MOBILITÉ, SUR « LA DESTRUCTION DES INFRASTRUCTURES D'ÉNERGIE PAR LES INONDATIONS »

Mme la Présidente. – L'ordre du jour appelle les questions orales à M. Henry, Ministre du Climat, de l'Énergie et de la Mobilité de :

- M. Frédéric, sur « le rétablissement du réseau de distribution de gaz dans les régions sinistrées suite aux inondations » ;
- M. Frédéric, sur « la destruction des infrastructures d'énergie par les inondations » ;
- Mme Schyns, sur « l'accès à l'énergie pour les victimes des inondations du mois de juillet » ;
- M. Hermant, sur « le rétablissement des lignes de gaz ».

La parole est à M. Frédéric pour poser ses questions.

M. Frédéric (PS). – Monsieur le Ministre, comme vous le savez, notre Parlement a mis en place une commission d'enquête qui a été installée jeudi et qui entamera ses travaux dès ce vendredi, avec un certain nombre d'objectifs qui ont été précisés lors des débats que nous avons eus en plénière. À côté de cela, notre devoir de parlementaire est, en ce qui concerne la phase post-inondation, au-delà de ces trois jours tragiques, c'est de vérifier le travail qui a été fait par le Gouvernement, jouer notre rôle aussi et de prendre éventuellement, au-delà du contrôle, des initiatives.

On vient d'aborder toute la problématique de l'énergie, de l'accès à l'énergie. On sait que, au lendemain de ces inondations, il y a eu des coupures d'électricité et de toutes sortes. Les gens ont été privés, et l'on a parfois mis du temps avant de retrouver ne serait-ce que de l'eau potable. J'habite la commune de Theux, comme vous le savez qui a été touchée, pas la plus touchée, mais qui a été touchée. Mais on a mis des semaines avant de pouvoir avoir accès à de l'eau potable. Les gens ont été privés d'électricité, avec tout ce que cela implique en termes de communication, de réception d'information, et cetera.

On sait que, aujourd'hui, il y a encore des ménages qui sont en grosse difficulté à cet égard. On sait que cela a pris du temps. Je crois qu'il faut louer le fait que toutes les sociétés concernées ont mis les bouchées doubles pour faire en sorte de rétablir ces moyens, de survivre dans des logements qui sont fortement impactés et qui continuent à l'être. Je pense qu'on s'est parfois réjoui un peu vite. On sait qu'avec cette solidarité, on a trouvé sur le terrain plein de moyens complémentaires pour essayer de régler le problème.

Néanmoins, je voudrais mettre en évidence un premier élément qui est la surconsommation d'électricité une fois qu'on l'a retrouvée. Une surconsommation quand on essaie de rétablir un logement digne et une poursuite de surconsommation qui n'est pas dans ma question au moment où je l'ai rédigée, amis que j'ai pu constater dans mon domicile. Quand on essaie d'assécher après les inondations et qu'on retrouve des champignons partout 15 jours plus tard, cela veut dire qu'il faut mettre des déshumidificateurs. Il faut d'avoir avoir les moyens de se les payer, puis il faut les installer. Cela consomme. Il faut créer des courants d'air, donc mettre des ventilateurs qui consomment aussi en permanence. Cela fait une hausse importante de consommation.

J'aurais voulu savoir ce qu'il en est pour ces surplus consommés depuis le 14 juillet et la réouverture du gaz. Je rappelle que pour certains, par exemple Pepinster, il y aurait toujours un millier de personnes sans gaz auxquelles on dit qu'elles ne retrouveraient pas ce gaz avant les fêtes de fin d'année, ce qui est extrêmement loin.

S'il y a une période automnale humide — vous allez me dire que l'été l'a été aussi — cela va avoir un impact terrible. Comme vous savez le type d'habitats dans ces vallées ex-industrielles qui ont été impactées, est ancien dans la majorité des cas, et où on retrouve beaucoup de familles nombreuses et de familles assez en difficulté financière, pour ne pas dire précarisées. Elles le sont encore plus avec cet événement.

Je voudrais prolonger avec la deuxième question sans être trop long. On a abordé le gaz et l'électricité. Il y a la problématique des chaudières et des citernes à mazout. On est dans la même situation avec des solutions qui ont été imaginées. On a recouru à toute une série de moyens techniques. J'aurais aimé vous poser les questions suivantes. Je sais que vous avez mis en place un groupe de travail regroupant les communes, votre administration et les chauffagistes pour essayer de palier au plus pressant les chaudières endommagées.

Ma question est un peu dans le même sens que la précédente : comptez-vous aider financièrement ces citoyens au travers de primes par exemple ? Ou pourrait-on imaginer — cela a été abordé dans une question précédente — un tarif social ou social conjoncturel à l'image de ce qui a été fait pendant la pandémie pour l'ensemble des sinistrés, en particulier les personnes précarisées ?

Je pense qu'il y a aussi un paquet de ménages qui ont des revenus moyens et pour lesquels la facture va être extrêmement difficile. Tous ces gens sont déjà pénalisés ; ils sont devant un drame qui va durer. Croire qu'on rentre chez soi aujourd'hui, on va se rendre compte d'ici un mois que cela n'est pas possible de vivre chez soi pour les raisons indiquées. Je pense que le Gouvernement y a déjà globalement répondu, mais j'aurais aimé savoir plus en détail vers où on allait par rapport à ces questions particulières.

Mme la Présidente. – La parole est à M. le Ministre Henry.

M. Henry, Ministre du Climat, de l'Énergie et de la Mobilité. – Madame et Messieurs les Députés, les dégâts que les citoyens ont subis les ont durement frappés. Il y a urgence à s'occuper des bâtiments à des niveaux multiples, et parmi ceux-ci, l'énergie est une des dimensions auxquelles accorder une attention particulière.

Tout d'abord, à court terme, il est primordial d'assurer l'accès à l'énergie des familles et qu'elles soient en mesure de se chauffer, surtout maintenant que l'automne s'annonce. J'ai soumis à l'approbation du Gouvernement, le 19 août, trois dispositions d'urgence qui visent à éviter les coupures liées à une procédure de défaut de paiement et les autocoupures des ménages équipés d'un compteur à budget.

Les ménages ayant été impactés durant les inondations vont devoir faire face à de nombreuses difficultés dans les mois à venir. Les logements ont été détériorés. Certains ménages n'ont pas pu travailler pendant plusieurs jours, voire semaines, afin de gérer les conséquences des inondations. Il est dès lors certain que la consommation d'électricité et de chauffage sera impactée du fait de la mise en œuvre de solutions de séchage des logements, comme le recours à des déshumidificateurs, installation de chauffage d'appoint, remise en route de la chaudière dès le mois d'août, et cetera, et des divers travaux de rénovation de ceux-ci.

Dans ces circonstances, il est possible que des ménages soient confrontés à des difficultés pour payer leurs factures d'énergie. Or, les procédures prévues par la législation prévoient la coupure des

ménages concernés en cas de refus de pose du compteur à budget. Une coupure des ménages sinistrés déjà fortement impactés sur base d'une procédure administrative qui ne tient pas compte de la réalité des ménages concernés est inadéquate.

En effet, elle amplifierait encore les difficultés des ménages en les privant d'éclairage, d'équipement électroménager, de chauffage. Il est dès lors proposé de suspendre les procédures de coupure liées à un défaut de paiement, sauf celles liées à des questions de sécurité, jusqu'à la fin de la période hivernale, soit le 31 mars 2022.

Ensuite, les ménages dont les logements ont été inondés vont devoir accélérer le séchage de leur logement. La réhabilitation de ces logements entraîne donc une augmentation des consommations qui pourrait être difficile, voire impossible à totalement prendre en charge par les ménages équipés d'un compteur à budget ou d'un compteur communiquant dont la fonction de prépaiement a été activée. En effet, ces ménages doivent prépayer l'entièreté de leur consommation et ne bénéficient donc pas du lissage des consommations sur l'année. Cette difficulté pourrait également survenir chez les ménages qui vont devoir, faute de gaz, se rabattre sur des systèmes de chauffage électrique, le temps nécessaire au rétablissement du réseau.

Une difficulté supplémentaire est liée à la question de l'accès aux bornes de rechargement des compteurs à budget, plusieurs CPAS ayant été inondés. J'ai donc proposé au Gouvernement de donner la possibilité aux ménages qui seraient en difficulté pour recharger leur compteur à budget, de demander une avance au gestionnaire de réseau ou la désactivation du compteur à budget, pour éviter les autocoupures.

À mon initiative, deux task forces ont été mises en place. L'une concerne la reconstruction des réseaux de gaz et d'électricité avec des représentants de Resa, d'ORES, de la CWaPE, de l'administration et du Commissariat spécial à la reconstruction ; l'autre concerne la reconstruction des systèmes de chauffage et travaux d'efficacité énergétique. Elle comprend des représentants du secteur du bâtiment, des pouvoirs locaux, de la société civile, des assurances, du SPW TLPE et du Commissariat spécial à la reconstruction. L'autre concerne la reconstruction des systèmes de chauffage et les travaux d'efficacité énergétique. Elle comprend des représentants du secteur du bâtiment, des pouvoirs locaux, de la société civile, des assurances, du SPW TLPE et du Commissariat spécial à la reconstruction. La concertation portait à la fois sur la priorisation des besoins en matière de chauffage et les possibilités d'aides et d'intervention. Les situations sont complexes et variées. Pour rassembler les forces et répondre au manque de main-d'œuvre, des opérations groupées sont en préparation avec le secteur de la construction.

Signalons aussi que les assurances prennent en charge soit le relogement, soit les moyens nécessaires pour rester dans son logement le cas échéant. Pour les sinistrés, assurés ou non, un prêt à taux zéro de 2 500 euros a déjà été mis en place par le Gouvernement. Ces mesures sont complémentaires. La task force recherche aussi des solutions qui tiennent compte des enjeux énergétiques de la Wallonie pour la rénovation à long terme des bâtiments.

En réponse aux questions de M. Hermant, toujours à court terme, nous travaillons de concert avec les GRD pour que tout le monde puisse disposer de l'électricité très rapidement et que les coupures de gaz soient réparées. Ce sont les GRD qui sont responsables de la prise d'initiatives nécessaires permettant le rétablissement rapide du réseau. Le règlement technique prévoit par ailleurs que, en cas d'urgence, le GRD peut être dispensé de l'application d'une série d'obligations de service public comme les coupures ou le placement d'un compteur à budget. Ces procédures ont de facto été suspendues par les GRD jusqu'à la mi-août, car les équipes étaient mobilisées pour rétablir le réseau. Par endroits, le réseau de gaz a été endommagé, ce qui a justifié l'isolement de tronçons entiers,

coupant ainsi du gaz des habitations n'ayant pas été touchées par les inondations. Ces réparations progressent. Il faudra encore plusieurs jours et même plusieurs semaines avant que les réparations nécessaires soient complètes.

Toutefois, le rétablissement complet de la fourniture en gaz ne va pas résoudre tous les problèmes puisque certaines chaudières au gaz sont hors service. Les assurances vont faire leur travail, vous savez que les plafonds ont été relevés pour obtenir une couverture la plus complète possible. Mais les primes régionales sont accessibles à ceux qui doivent remplacer leur matériel inutilisable.

Toutefois, leurs conditions d'éligibilité doivent être adaptées à l'urgence dans laquelle se trouvent les sinistrés. Puisque dans un certain nombre de foyers, il va y avoir un transfert d'une consommation mixte vers une consommation exclusivement électrique, nous travaillons à une initiative qui vise à réduire l'impact des surcoûts liés à la situation sur la facture énergétique. En outre, pour les ménages qui seraient en difficulté pour faire face à leur facture d'énergie, le dispositif de client protégé conjoncturel leur est accessible par l'intermédiaire de leur CPAS ou d'un service social.

En effet, l'arrêté du Gouvernement prévoit la possibilité d'octroyer la protection conjoncturelle sur base du constat – de l'une de ces structures – d'une difficulté pour faire face à la facture d'énergie du ménage. Je ne peux donc qu'encourager les ménages à recourir à ce dispositif, dont vous vous rappellerez que nous l'avons mis en place à l'occasion de la crise sanitaire, qui leur permet de bénéficier du tarif social pendant un an. Dans la recherche de solutions à moyen terme, il faudra considérer l'efficacité énergétique du bâtiment avant de prendre une décision de remplacement de système de chauffage. La meilleure réponse à apporter est de diminuer la demande en énergie du bâtiment par l'isolation des parois en contact avec l'extérieur. Cette demande une fois diminuée, chaque cas étant particulier et selon les types de bâtiments, le système de chauffage pourra être dimensionné pour répondre aux nouveaux besoins. Dans le cas de chauffage au mazout dans les zones inondables, une solution alternative sera recherchée – raccordement au gaz lorsque c'est possible, pompe à chaleur, chaudière à pellets, et cetera –, avec un mécanisme de soutien spécifique.

Pour ce qui est du long terme, je pense qu'il est indispensable de revoir les mécanismes de protection des ménages au regard des enseignements tirés de la crise covid et de celle des intempéries : les manières de décider des coupures des ménages en défaut de paiement, les possibilités d'octroyer le tarif social ou une aide directe à des ménages faisant face à des difficultés, l'accès aux systèmes de soutien à la rénovation, et cetera. Ce ne sont pas les chantiers qui manquent pour les prochains mois et les prochaines années.

Mme la Présidente. – Je vais rendre la parole dans l'ordre aux différents députés pour leur réplique. Je suis bien placée aussi pour savoir combien ce sujet est important, mais je me permets de rappeler que les répliques font une minute et, à savoir, deux pour M. Frédéric qui avait deux questions. Puisque, Monsieur Hermant, j'ai noté que votre deuxième question était retirée.

La parole est à M. Frédéric.

M. Frédéric (PS). – Merci, Madame la Présidente. Rassurez-vous, vous savez que je suis toujours bref. Je voudrais donc d'abord remercier M. le Ministre pour sa réponse.

Je réagis à votre commentaire. Je tiens à souligner la réactivité du Gouvernement. Je trouve que vous avez effectivement pris les mesures que vous pouviez pour éviter les coupures et les autocoupures, et comme vous venez de le dire aussi, pour modifier le cas échéant les règles d'octroi des primes où il va falloir réagir.

Vous avez mis en place ce prêt à 2 500 euros. Là où j'ai plus de doutes, à titre personnel, parce que je pense que les gens ont peur parce qu'ils ont bien compris que ce n'était pas un don, c'est un prêt. Un prêt veut dire qu'on le rembourse, même si c'est sans intérêt. J'ai constaté qu'il y avait toujours moyen de remplacer tout son matériel défectueux quand on sait mettre une carte dans un sabot et que celui-ci ne dit pas que le compte est vide. Quand on est en difficulté, cela devient de plus en plus compliqué. Je pense que l'idée que vous avez émise d'élargir le statut de client protégé conjonctuel à cette catégorie est une décision importante. Encore faudra-t-il que les gens le sachent. Je vous invite à faire en sorte que les interlocuteurs de première ligne – ceux qui sont sur le terrain – puissent relayer cette information, parce que ce n'est pas toujours facile d'aller demander au CPAS quand on est en difficulté.